

# En direct de la MSA

page 20

Un renfort et une vigie du monde agricole.

La mission de service public avant tout.

page 21

Conjuguer sécurité et travail de terrain.

Garder le contact coûte que coûte.

Les élus face au Covid.

page 22

Le nouveau calendrier d'appel des cotisations 2020

et déclaration de revenus professionnels.

Connaître le montant des indemnités journalières.

Comment contacter votre MSA ?

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

## La vie de l'institution

### Renforcer la cohésion sociale

Face à la crise sanitaire sans précédent que notre pays traverse depuis quatre mois, la MSA, par application des mesures gouvernementales, a mis en place, très rapidement, des actions de soutien en direction des ressortissants agricoles tout en continuant d'assurer ses missions de service public.

Ainsi, tout au long de la crise, la MSA :

- a déployé des mesures dérogatoires auprès des publics ciblés (indemnités journalières pour les cas contacts, pour les parents d'enfant de moins de 16 ans, pour les personnes fragiles...), des mesures d'adaptation spécifiques (allocation de remplacement pour les exploitants confinés pour garde d'enfants...),

- a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement au recouvrement des cotisations (suspension des prélèvements, échéanciers, suspension du recouvrement forcé et des contrôles), d'aides spécifiques (versement, le 15 mai, d'aides pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de l'APL), de téléconsultation,

- a adapté et simplifié les processus de liquidation des dossiers (paiements par reconduction),

- et a versé les prestations sociales sans souffrir aucun retard, en mettant en place des cellules de crise, l'entraide inter caisses dans certains domaines d'activité, le télétravail pour plus de 12.500 salariés, les services en ligne dédiés Covid-19 et toutes les adaptations réglementaires dans un délai très court.

Depuis mi-mars, une chaîne de solidarité, "MSA Solidaire", portée par les femmes et les hommes de la MSA, salariés et élus, se mobilise pour accompagner les populations rurales les plus fragilisées par la crise sanitaire. Ainsi, à la mi-juin, près de 250.000 personnes ont été accompagnées (appels de convivialité pour garder le contact, dons de masques, tablettes, équipements médicaux, courses, démarches administratives, aides au transport...). Cette mobilisation de tous, élus et salariés du réseau, qui s'est poursuivie tout au long du déconfinement, met en action les valeurs de solidarité et de proximité de la MSA.

Même si nous reprenons une "vie quasi normale", le

virus est toujours là et il est du devoir de chacun d'en limiter la propagation. La MSA participe ainsi au dispositif de gestion des "cas contacts" en lien avec l'Assurance Maladie et les Agences Régionales de Santé. Dans le cadre de l'opération "MSA en action", les élus sont appelés à jouer leur rôle de relais proactifs et engagés des bons gestes et des bonnes attitudes à adopter et à faire adopter auprès de la population rurale. De son côté, les services de Santé Sécurité au Travail de la MSA produisent, depuis le début de la crise et aujourd'hui encore, des référentiels (fiches, vidéos...) disponibles sur le site [ssa.msa.fr](http://ssa.msa.fr), pour aider les employeurs agricoles et les exploitants à mettre en place les mesures sanitaires pour lutter contre la Covid-19 et les conseillent également, en présentiel ou à distance, pour concilier continuité de leurs activités et protection.

Cette crise sanitaire a eu des retombées néfastes sur l'économie du pays, a révélé, sur le plan social, des failles en matière d'accès aux soins, de protection des personnes âgées, d'accès aux services publics et mis l'accent sur un besoin de solidarité intergénérationnelle. La dépendance, le rôle des services publics sur les territoires, la refonte du système de santé, le soutien aux agriculteurs sont autant de sujets sur lesquels la MSA se positionne comme acteur de la proximité et de la protection sociale de demain. Des sujets largement évoqués par la MSA, avant même la survenue de cette crise, dans le livre blanc remis au gouvernement, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, en février dernier et dont les 20 propositions répondent à la problématique posée par cette crise sanitaire. La MSA visionnaire ? Non, tout simplement et plus que tout autre, au fait et à l'écoute des besoins des territoires et de ses habitants. Et elle entend bien promouvoir, auprès des politiques, les propositions et initiatives réalisées pour accompagner ses ressortissants au cœur de la crise et poursuivre la valorisation de ses ambitions pour renforcer la cohésion sociale et territoriale au service de tous. ■

## Editorial



Le pays a été touché par une crise sanitaire exceptionnelle et inattendue, face à laquelle il a fallu être réactif pour soigner, protéger et accompagner les citoyens. Une crise de plus pour l'agriculture qui, comme d'autres secteurs d'activité, a subi, de plein fouet, les conséquences de cette pandémie, mettant l'économie à l'arrêt de façon brutale. Mais, et il est utile de le souligner, cette crise a également éveillé les consciences sur l'importance de notre agriculture, trop souvent décriée ces dernières années, dans le quotidien des Français.

Tout au long du confinement, la MSA Bourgogne a été présente

auprès des populations. Qu'il s'agisse d'appliquer les mesures gouvernementales d'urgence, d'accompagner les plus fragiles ou de poursuivre sa mission de service public, elle a multiplié les actions et initiatives. Forte de son expérience de terrain et au-delà des divers dispositifs proposés pour accompagner psychologiquement, socialement et financièrement le monde agricole et rural, la MSA Bourgogne, par l'action de ses salariés et de ses élus au plus proche des adhérents et des situations difficiles, a participé, quotidiennement, à l'effort de solidarité nationale. Garder le contact avec les plus fragiles était primordial, les accompagner, une nécessité et les résultats de l'opération "MSA Solidaire" montrent l'implication de la MSA sur les territoires. Une implication qu'elle a souhaité pérenniser en période de déconfinement parce que l'accompagnement ne prend pas fin à date donnée.

Mais, surtout, cette crise a mis en lumière des failles dans notre système de santé, l'accès aux services publics, la prise en charge de la dépendance... Présentées en début d'année aux pouvoirs publics, les 20 propositions du livre blanc de la MSA répondent aux enjeux de la protection sociale de demain. Face à un rapport de la Cour des Comptes défavorable au maintien du régime agricole, la MSA apporte, chaque jour, la preuve de son engagement et de son utilité sur les territoires et elle entend bien le faire savoir ! Ainsi, parlementaires, élus locaux et partenaires seront sensibilisés au rôle de la MSA en tant que partenaire de la cohésion sociale.

Une bonne nouvelle, le projet de loi visant à revaloriser, à 85% du Smic, le montant des petites retraites agricoles a été adopté en première lecture par le Parlement. Une avancée sociale importante que nous espérons applicable le plus rapidement possible.

Comme pour bon nombre de MSA, la crise a mis un terme à l'organisation de notre assemblée générale électorale initialement prévue en mars. Aussi, la CCMSA a décidé l'organisation, par chaque MSA, d'un vote par correspondance pour élire leur Conseil d'administration. Toutes les informations sur le déroulement de ce vote seront communiquées aux délégués titulaires appelés à voter.

En attendant, je vous souhaite un été plus apaisé.

Dominique Bossong

### Les comptes 2019 de la MSA certifiés par les commissaires aux comptes

Dans leur intervention devant le Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, le 11 juin dernier, le collège des commissaires aux comptes, des cabinets Deloitte et Grant Thornton, a certifié les comptes 2019 du régime agricole, soulignant l'absence d'anomalies significatives.

Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA, a salué les conclusions des commissaires aux comptes : « la certification de nos comptes conforte la bonne gestion par la MSA des fonds publics au service de la population agricole et rurale. Ce résultat est le fruit de l'engagement collectif du réseau des caisses et de l'unité du régime agricole ». Pour Thierry Manten, premier vice-président de la CCMSA : « cette certification est à mettre au crédit de la qualité du travail et de la mobilisation des équipes de la MSA ».

Une certification qui constituera un argument de poids pour les prochaines échéances de l'année 2020 dont la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui dictera les actions de la MSA pour les cinq années à venir.



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

## Zoom

### Un renfort et une vigie du monde agricole

Le docteur Didier Menu coordonne, pour la MSA le dispositif Contact Tracing sur la Bourgogne. Un dispositif dans lequel la MSA a parfaitement rempli son rôle de soutien complémentaire à l'Assurance Maladie du régime général et à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sans pour autant délaissier ses adhérents du monde agricole.

**R**épérer les cas de Covid-19, détecter les contacts qui ont pu se produire avec ces cas, les surveiller, prendre en charge les malades, isoler ceux qui sont contaminants pour rompre les chaînes de transmission de la maladie et éviter son extension : c'est le rôle du dispositif Contact Tracing mis en place au plan national pour tenter, alors que le confinement a pris fin, de prévenir tout redémarrage de l'épidémie de Covid-19. Ce dispositif, les caisses de MSA en sont partie prenante, aux côtés de l'Assurance Maladie, et c'est Didier Menu, médecin coordonnateur régional et médecin-conseil chef pour les MSA Bourgogne et Franche-Comté qui est en charge de sa coordination pour la MSA. C'était l'homme de la situation puisque, même en temps normal, son activité est étroitement liée à la gestion du risque avec le régime général d'assurance maladie et avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

#### Réponse graduée

Contact Tracing fonctionne selon quatre niveaux. « Il y a d'abord la population, explique Didier Menu, qui, en respectant les gestes barrières, contribue à rompre les chaînes de transmission. On trouve ensuite la médecine de soins (médecine de ville ou à l'hôpital) dont le but est de recevoir les gens qui ont des symptômes, d'identifier la maladie et de voir quels ont été les contacts de ces gens qui pourraient risquer de contracter la maladie. Une fois que le patient symptomatique a été diagnostiqué, on lui fait faire un test (PCR pour rechercher le virus, voire sérologique pour rechercher les anticorps et vérifier qu'on est protégé). Cela permet de déterminer s'il faut confiner des personnes ou non. Le niveau suivant, c'est l'assurance maladie, qui a mis en place, sur tout le territoire national, des plateformes "Contact Covid". Elles sont chargées de recueillir les déclarations de cas de malades de la part des médecins traitants ou hospitaliers, et d'identifier et compléter la recherche des cas-contacts qu'il a pu y avoir. Enfin, l'ultime niveau, c'est l'ARS qui, avec les Cellules départementales d'investigation, doit s'assurer que toutes les mesures de recherche des cas et des contacts à risque ont bien été menées, que les tests ont été pratiqués, que les mesures d'isolement ont

été entreprises, pour protéger la communauté, dans les situations regroupant plus de 10 personnes positives, ou dans des communautés de structures fermées où les gens sont en contact proche, de type Ehpad, école, foyer de jeunes travailleurs, foyers de migrants, où il y a eu un foyer de contamination ». Dans ce cadre général, la MSA s'est engagée à apporter des forces, aux côtés des ARS pour le niveau le plus élevé du dispositif.

#### Des volontaires

En Bourgogne Franche-Comté, neuf professionnels de santé (médecins conseils, médecins du travail, infirmiers en santé au travail) se sont portés volontaires pour aider leurs homologues de l'ARS. Par ailleurs toutes les caisses MSA ont aussi la charge d'aller chercher dans leurs bases de données, les coordonnées des personnes contact, ressortissants agricoles, pour lesquelles la plateforme "Contact Covid" de la caisse primaire d'assurance maladie n'a pas obtenu d'information par ses propres moyens. Une trentaine de personnes de la MSA Bourgogne se sont portées volontaires pour cette tâche. Les services de la MSA combient ainsi un vide potentiel qui permet aux caisses primaires d'informer ces personnes de la nécessité de se faire tester. « En Bourgogne, poursuit Didier Menu, la directrice a souhaité que nous allions plus loin. Nous avons proposé de renforcer les plateformes, pour procéder à ce rappel des personnes et contribuer au "tracing". Seules quelques caisses MSA en France, dont la nôtre, ont proposé cela, parce que nous avons d'excellentes relations avec nos collègues du régime général et que c'était pour nous un devoir de solidarité. De plus, c'était un service que nous nous devons de rendre à notre population agricole. Nous nous sommes engagés à hauteur d'au moins deux Équivalents Temps Plein (ETP) par caisse primaire pour renforcer ces plateformes ». Point positif : l'offre de renfort de la MSA n'a, pour l'heure, pas été mise en œuvre, par absence de besoin. L'abaissement du niveau de l'épidémie a fait que les services du régime général sont pour l'instant parfaitement dimensionnés pour réaliser la mission. Reste à voir comment les choses évolueront d'ici la fin de l'état d'urgence sanitaire, fixée au 10 juillet. ■

## Pour mieux comprendre

### « La mission de service public avant tout »

Confrontée à une crise sanitaire inédite, la MSA Bourgogne a mis en place des réponses adaptées qui sont aussi porteuses d'enseignements pour l'avenir. Sa directrice, Armelle Rutkowski, revient sur ce qui a été réalisé durant ces dernières semaines.

#### Dès le déclenchement de la crise sanitaire, quelles ont été vos priorités ?

**Armelle Rutkowski** : notre priorité aura été le maintien du service public. En parallèle, il fallait poursuivre notre travail tout en assurant la santé et la sécurité de nos salariés. Nous avons, rapidement, été en capacité de mettre en télétravail la majorité de nos salariés. Cela sous-entendait un redimensionnement de notre système informatique. Aujourd'hui, on peut dire que nos 500 salariés peuvent télétravailler, évidemment en toute sécurité, car il ne faut pas oublier que nous gérons des données confidentielles qui concernent l'ensemble de la vie de nos adhérents. La sécurisation de ces données a été une préoccupation constante. Nous avons ainsi conservé notre capacité à remplir notre mission de service public : versement des prestations et recouvrement des cotisations. Cette mutation a été très rapide : le 16 mars, nos salariés étaient encore présents sur les quatre sites et dans les différents points d'accueil et le 17 mars à midi, tout le monde était chez lui. Nous avons aussi mis en place une cellule de crise ayant pour but de raccourcir les délais de décisions. Il fallait pouvoir rapidement mettre en œuvre les orientations données par l'État.

#### Peut-on considérer qu'après ce "choc", les choses vont revenir à la "normale", ou bien le protocole mis en place va-t-il modifier le fonctionnement de la MSA de manière durable ?

**A. R.** : dans une entreprise comme la nôtre, nous devons respecter le code du travail et nous passons des accords avec les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales, qui cadrent la vie des salariés. Dès le 10 mars, nous avons ouvert notre plan de continuité d'activité, un document qui nous permet de nous adapter à des circonstances particulières. Ce plan a suspendu les accords locaux, mais à la fin de l'état d'urgence sanitaire, nous reviendrons au mode antérieur. Les salariés vont revenir sur site, ce qui ne nous empêchera pas de tirer les enseignements de la crise. Nous devons être en mesure de préserver le collectif de travail propre à la MSA, en lien avec les valeurs mutualistes dont elle est porteuse et nous interroger sur la manière de conserver ce collectif dans de nouveaux modes de fonctionnement, tels que le télétravail. Pour cela, nous devons prendre du recul, parce que depuis mars, nous sommes plutôt dans la réactivité et une activité très soutenue. Nous devons faire un état des lieux, en tirer le positif et nous appuyer dessus. Il faut aussi garder à l'esprit que nous avons des

activités qui ne peuvent pas donner lieu à du télétravail (logistique, entretien des bâtiments, informatique, gestion électronique des documents [Geide], courrier...). Tout ces services sont restés sur site. Nous avons fermé les sites d'Auxerre et de Nevers, ouvert celui de Mâcon une journée par semaine, mais le site de Dijon est resté ouvert pendant toute la période. Nous avons assuré la réception et le traitement du courrier et pour cela, il fallait des gens.

#### Au-delà de votre mission de service public, quels questionnements avez-vous eu vis-à-vis de vos adhérents ?

**A. R.** : on s'est demandé comment nous pouvions les aider et ne pas passer à côté d'un adhérent plongé dans des difficultés particulières. Nous avons fait en sorte que nos salariés, délégués et administrateurs puissent avoir une action proactive, en appelant les gens. Nous avons aussi apporté notre aide à d'autres caisses MSA, notamment dans le Grand Est, fortement touché par la maladie. Nous avons pu les aider en traitant du courrier pour eux, concernant, notamment, les indemnités journalières (IJ) maladie. Il était essentiel que la MSA, en tant que système de protection sociale, se mette en situation de les payer rapidement. Huit de nos salariés ont traité les IJ pour la Lorraine, jusqu'en juin. Actuellement, nous apportons un renfort à nos collègues de la Gironde avec deux salariés qui traitent des dossiers de cotisations pour ce département.

#### Comment avez-vous poursuivi vos missions sur les questions de contrôle médical et dentaire (CMCD) ?

**A. R.** : le service CMCD permet de gérer la question de la mise en invalidité, les problématiques d'accord de prise en charge d'un certain nombre de soins et d'accompagner les salariés confrontés à une maladie... Ces prestations passent par des rendez-vous avec les médecins conseils qui déterminent si la prise en charge doit être arrêtée ou prolongée. Nous avons décidé, pour tous les dossiers qui arrivaient à échéance, de prolonger ces prises en charge jusqu'à la fin du confinement. Nos médecins conseils ont également assuré les visites médicales obligatoires et urgentes. Nous avons aussi mis en place les téléconsultations. Durant la crise, le nombre de mails reçus a été multiplié par cinq. Pour remédier à cet afflux, nous avons instauré un dispositif permettant de répondre très rapidement. Actuellement, chaque semaine, nous gérons également près de 400 rendez-vous téléphoniques avec nos adhérents. ■

## Sur le vif

# Conjuguer sécurité et travail de terrain

Jasmine Hernandez, sous-directrice en charge du service Santé-Sécurité au Travail (SST) de la MSA Bourgogne, revient sur la manière dont ce service, très dépendant du terrain et des contacts humains, a dû adapter son fonctionnement.

### Comment vous êtes-vous adaptés au contexte particulier du confinement ?

**Jasmine Hernandez** : notre tâche n'a connue aucune interruption et ce n'était pas évident car nos missions sont difficilement compatibles avec du télétravail. Nos secrétaires ont un rôle essentiel d'organisation de l'activité des autres composantes. Elles ont pu être mises en télétravail. En revanche, pour les 8 médecins, 5 infirmières et 11 préventeurs, ce fut plus compliqué : ils exercent des métiers de contact, de diagnostic, voient les salariés en visite, se déplacent en entreprises et chez les exploitants pour aborder avec eux les gestes de sécurité ou les postures... Cela ne peut se faire que sur le terrain. Donc, dès que le plan de continuité d'activité a été déclenché, il a fallu réorganiser leur travail. L'agriculture a été désignée comme un domaine prioritaire pour la bonne marche de la nation. Il était donc important de maintenir la continuité du service pour les employeurs, les entreprises et les exploitants, qui avaient des besoins en main-d'œuvre. Ne pas faire des visites d'embauche ou de reprise du travail, c'était les paralyser ou les handicaper fortement.

### Concrètement, comment avez-vous procédé ?

**J. H.** : les mesures gouvernementales sont venues préciser le cadre des visites médicales pour les salariés, nous

permettant de faire des consultations à distance. Dans les cas d'urgence, le médecin restait juge et évaluait l'opportunité de convoquer le salarié sur site, en respectant les gestes barrières, et muni d'un masque. Nous avons fait en sorte de délivrer le service public auquel ont droit nos entreprises et exploitants tout en maintenant notre offre de services.

### Et concernant la prévention ?

**J. H.** : dans le contexte particulier du confinement, la prévention du risque professionnel n'apparaissait pas comme une priorité. Nous avons donc redéployé les préventeurs sur des actions proactives comme contacter, sans formalisme, des entreprises de toutes natures afin de voir comment ça allait, connaître leurs besoins, faire la promotion de notre numéro Agri'Écoute, ou encore, celle des fiches Covid régulièrement actualisées et disponibles sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr). Ces fiches ont été précieuses dans un contexte de travail très désorganisé par l'épidémie sur certaines exploitations. Nous avons aussi travaillé sur un guide de l'accueil du saisonnier et, début juin, a été créée l'aide "Prévention Covid", une aide financière pour les entreprises de moins de 50 salariés et les exploitants, d'un montant maximal de 1.000 euros qui permet de soutenir les efforts accomplis dans le but d'intégrer des mesures barrières collectives. ■

# Garder le contact coûte que coûte

En première ligne dans l'accompagnement des personnes fragiles, le service action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA Bourgogne s'est adapté à la crise en déployant des mesures exceptionnelles. Un élan de solidarité que la MSA aimerait voir pérenniser.

**M**algré le confinement qui a contraint les travailleurs sociaux au télétravail pendant deux mois et demi, le lien entre la MSA et les personnes fragiles a été maintenu coûte que coûte. Toutes les personnes déjà accompagnées par le service ASS ont été contactées dans une démarche proactive. De plus, de nouveaux adhérents fragilisés par le contexte se sont manifestés soit un total de près de 2.000 contacts. « Ces entretiens, forts appréciés, ont permis de les informer de la poursuite de notre activité, de leur offrir un espace d'échanges, une écoute, les renseigner sur les mesures de simplification proposées comme le report de cotisations et sur tout ce qui peut contribuer à rassurer dans cette période si particulière », explique Bernadette Simonin-Vacher, responsable du service ASS.

### En soutien aux familles et aux structures de services

Pour répondre à l'urgence sociale, la MSA a fait jouer sa possibilité d'attribuer un secours exceptionnel sous forme d'aide financière. Par ailleurs, une allocation de remplacement dérogatoire ainsi qu'une aide complémentaire ont été mises en place pour les personnes à risque, empêchées de poursuivre leur activité ou bien pour le motif de garde d'enfant. À ce jour, 18 personnes en ont bénéficié en Bourgogne.

La MSA a aussi veillé à soutenir financièrement les structures et services pour les familles qui, du fait du confinement, ont vu leur activité s'effondrer.

Au fur et à mesure que les règles du confinement ont évolué, l'urgence pour le service ASS a été de reprendre son activité et les contacts à distance avec les partenaires agricoles.

### Opération "Paniers Solidaires"

Pour répondre à la fois aux difficultés vécues par les familles et par certains producteurs, le dispositif "Paniers Solidaires", initié par les CAF et MSA du Nord, est déployé en Bourgogne. Il existait déjà depuis 2018 en Saône-et-Loire et dans l'Yonne avec les structures d'insertion "Jardins de Cocagne" à Mâcon et "Jardins de la Croisière" à Sens. L'originalité de cette action réside dans un double élan de solidarité qui profite, conjointement, à des exploitants rencontrant des difficultés dans la vente de leurs produits et à des familles fragilisées en leur assurant une livraison régulière de paniers de légumes frais.

« En Bourgogne, sont ciblées les personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé) et les personnes âgées aux ressources inférieures à 1.000 €. La MSA prend en charge entre 60 et 80 % de la valeur du panier (15 €). Au final, le reste à charge pour les bénéficiaires est de 10 à 30 %. Pour l'heure, l'opération concerne 10 foyers en Saône-et-Loire et 13 dans l'Yonne. La volonté de la MSA est de renforcer cette action, l'élargir aux quatre départements bourguignons en partenariat avec les CAF, et l'ouvrir ainsi aux familles du régime général. En plus-value, des ateliers collectifs de cuisine sont proposés pour promouvoir la santé, le bien manger et renforcer le lien social ».

« L'engagement accru des travailleurs sociaux aux côtés des adhérents MSA va se poursuivre autant que nécessaire pour les accompagner à passer le cap du mieux possible dans cette période inédite » confie Bernadette Simonin-Vacher. ■

# Les élus face au Covid

L'année 2020 a débuté, en Bourgogne, avec l'élection de près de 700 délégués MSA. Elle devait se poursuivre avec l'assemblée générale le 27 mars et les réunions des échelons locaux. Cette période de confinement a bouleversé notre calendrier et nos habitudes de travail. Les 5 salariés du secteur Vie Institutionnelle, qui œuvrent au quotidien auprès de nos délégués, ont dû s'adapter à cette situation exceptionnelle, sans pour autant abandonner leur mission auprès des élus.

### → Plus de 450 délégués contactés

Les rencontres étant annulées, nous avons contacté les élus par téléphone pour conserver ou mettre en place ce lien privilégié. Cela a permis de leur rappeler leur rôle, qui s'articule autour de 3 axes : être le relais entre la MSA et ses adhérents, avoir un rôle de veille auprès des populations agricoles et agir sur les territoires.

### → L'indispensable diffusion d'informations

Pour qu'ils puissent jouer pleinement ce rôle de relais, plus de

35 messages d'informations leur ont été adressés : aide d'urgence aux très petites entreprises, mesures exceptionnelles sur le paiement des cotisations, allocation de remplacement pour garde d'enfant, aide exceptionnelle prévention Covid, indemnités journalières, chômage partiel...

### → L'accompagnement par les élus

Quand cela a été possible, les élus ont accompagné les adhérents pour les aider à effectuer leurs démarches administratives sur internet, canal privilégié pendant le confinement. Pour les situations plus difficiles, ils ont pu compter sur le secteur Vie Institutionnelle : plus de 160 situations signalées par nos élus ont été étudiées.

### → Les actions sur le territoire : MSA Solidaire

Nos délégués se sont mobilisés pour venir en aide aux adhérents. Pour briser l'isolement, ils ont pris contact avec les personnes plus fragiles (âgées, isolées, rencontrant des difficultés financières...). Les élus ont pris des nouvelles tout au long du confinement, fait des livraisons de courses, de médicaments,

organisé du co-voiturage pour se rendre aux rendez-vous médicaux. D'autres ont participé à l'entretien des effets personnels d'adultes hébergés en centre d'accueil, effectué des portages de repas dans des MFR, confectionné et distribué des masques... En Bourgogne, nos élus sont restés actifs : ils ont soutenus plus de 11.500 personnes.

Cette période a été riche en contacts, dématérialisés bien sûr. Il est encore trop tôt pour envisager une assemblée générale, mais nous devons terminer notre processus électoral par l'élection des administrateurs. Celle-ci se fera par vote par correspondance. Le service Vie Institutionnelle organise ces scrutins et les délégués titulaires recevront fin août un matériel de vote par correspondance.

En espérant que 2021 puisse débuter par un grand rassemblement mutualiste ! ■

## En bref

### Allocation de rentrée scolaire : pensez à déclarer

L'allocation de rentrée scolaire vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration dès maintenant en quelques clics dans Mon espace privé. Cette allocation sera versée pendant la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois d'août.

### Covid-19 : consultation de fin de confinement

Si vous êtes une personne à risque, que vous n'avez pas consulté votre médecin depuis le 17 mars, vous avez le droit à une consultation médicale prise en charge à 100 %. Elle est à réaliser avant le 30 juin.

### Vous avez été en contact avec une personne malade du Covid-19

Que vous présentiez ou non des symptômes de la maladie, vous êtes invité à vous isoler et à effectuer un test de dépistage pris en charge à 100 % par votre MSA. Vous aurez, si besoin, un arrêt de travail pour couvrir la période durant laquelle vous devez rester isolé.

### La demande unique de retraite en ligne

Le service en ligne de demande unique de retraite vous permet de demander votre retraite en une seule fois pour l'ensemble des régimes, de base et complémentaire. Il est accessible depuis votre espace privé.

### ssa.msa.fr : le site référence de la santé et de la sécurité au travail

Le site ssa.msa.fr permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils et les informations pratiques de la MSA pour poursuivre son activité tout en limitant les risques de contamination. Les consignes sanitaires nationales et par filière sont disponibles sous forme de fiches pratiques, vidéos, guides et modules interactifs. Ces contenus pédagogiques ont été réalisés par les experts en santé et sécurité au travail de la MSA.

### Pour mes cotisations, je choisis le paiement en ligne !

Et si vous faisiez maintenant le choix du paiement en ligne de vos cotisations et contributions sociales ?

Le prélèvement automatique est la formule idéale pour régler vos factures MSA. C'est un moyen de paiement sûr qui vous évite les oublis et les majorations de retard.

Pour mettre en place le prélèvement automatique, il suffit d'adresser un mandat SEPA à votre MSA.

Vous avez confié le traitement de vos déclarations sociales à un tiers déclarant ? Lui aussi peut bénéficier des avantages du paiement en ligne.

Plus d'informations sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) rubrique Exploitant / Modes-paiement-cotisations.

### Protégez-vous contre les tiques !

Vous êtes travailleur forestier ou promeneur ? La piqûre d'une tique peut provoquer la maladie de Lyme. Quelques réflexes à adopter : portez des vêtements couvrants, appliquez un répulsif et inspectez votre peau. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin en cas de doute. Plus d'infos sur [gareauxtiques.fr](http://gareauxtiques.fr)

## Le nouveau calendrier d'Appel des cotisations 2020 et Déclaration de revenus professionnels

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des exploitants agricoles, la date limite de paiement du premier appel provisionnel 2020 a été reportée au 1er juillet 2020. Les exploitants, s'ils ne l'ont pas déjà fait, sont invités à procéder au règlement de cet appel. Pour les

adhérents ayant opté pour le prélèvement automatique, ce dernier sera opéré à cette même date. En cas de difficultés de paiement, vous pouvez solliciter, par courrier, un échéancier auprès de notre service recouvrement.

	Date d'exigibilité	Date limite de paiement
<b>1<sup>er</sup> Appel provisionnel</b> Taux : 30%	28/02/2020	01/07/2020
<b>2<sup>ème</sup> Appel provisionnel</b> Taux : 30%	14/08/2020	15/09/2020
<b>Solde</b>	06/11/2020	07/12/2020

<b>Date limite de retour des DRP</b>	19/08/2020
--------------------------------------	------------

## Connaître le montant des indemnités journalières

Afin d'aider les employeurs et les exploitants agricoles dans leurs démarches, la MSA leur propose un nouveau service en ligne pour consulter le montant des indemnités journalières versées. Ce service est aussi accessible pour les tiers déclarants.

### Une simplification pour la gestion de la paie

Le service en ligne "Décomptes d'indemnités journalières" permet aux employeurs de main-d'œuvre d'accéder au montant des indemnités versées à leurs salariés dans le cadre d'une subrogation. La subrogation est la situation dans laquelle l'employeur décide de maintenir à son salarié tout ou partie de son salaire et de recevoir lui-même les indemnités journalières versées par la MSA. La recherche des décomptes peut être effectuée par salarié ou par établissement sur une période donnée. Le décompte peut être consulté ou téléchargé au format PDF. Les données peuvent aussi être exportées au format CSV pour être ensuite intégrées dans le logiciel de paie.

L'utilisation de ce service permet ainsi à l'employeur de gagner du temps au moment de la réalisation de la paie de ses salariés et sans risque d'erreur.

### Un complément à la Déclaration de Revenus Professionnels (DRP)

La MSA propose également ce service aux exploitants agricoles. Ils peuvent ainsi consulter le montant des indemnités journalières perçues dans le cadre de l'Amexa ou de l'Atexa sur une période donnée. Cela permet de vérifier, en quelques clics, le montant des indemnités journalières à reporter dans leur DRP. Cette démarche réduit ainsi les risques d'erreurs au moment de la saisie de la déclaration.

### Un service disponible pour les tiers déclarants

Les tiers déclarants (centres de gestion, cabinets comptables) qui ont en gestion, dans leur portefeuille, des entreprises ou des exploitants agricoles relevant de la MSA, peuvent, eux aussi, bénéficier de ce service en ligne. Il suffit que leur client leur donne procuration sur leur dossier pour ce service. Ils ont alors accès au service en ligne "Décomptes d'indemnités journalières" avec les mêmes fonctionnalités.

Le service en ligne "Décompte d'indemnités journalières" est accessible sur [bourgogne.msa.fr](http://bourgogne.msa.fr) dans "Mon espace privé", rubrique Maladie et accident. ■

## Comment contacter votre MSA ?

Dans le cadre des mesures de déconfinement, la MSA Bourgogne continue d'adapter son organisation pour répondre aux besoins de ses adhérents au quotidien.

Ainsi, l'accueil reprend progressivement uniquement sur rendez-vous. Afin de limiter la circulation du virus, la priorité est donnée aux rendez-vous téléphoniques. Pour les situations d'urgence, un rendez-vous en face à face sera fixé en point d'accueil, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

Vous pouvez prendre rendez-vous depuis votre espace privé (à privilégier) ou auprès de nos conseillers par téléphone au 09 69 36 20 50.

Pour rappel et dans la mesure du possible, nous vous invitons à vous connecter sur votre espace privé pour :

- réaliser vos démarches en ligne,
- envoyer un document,
- échanger avec la MSA via la messagerie automatisée "Mes messages" : une réponse vous est apportée sous 48 h,
- demander un RDV téléphonique sous 15 jours.

Dans cette phase de reprise, votre MSA reste mobilisée pour vous accompagner.